

Toutes les estimations de rente fournies par le Régime de retraite de l'Université du Québec comprennent des calculs avec garantie 10 ans et sans garantie 10 ans, de même que les calculs relatifs aux rentes réversibles à 50 % et celles réversibles à 60 %. Le formulaire d'estimation de rente est obligatoire pour traiter une demande.

1. Renseignements généraux

Vous devez indiquer les renseignements qui vous identifient comme membre.

2. Date de l'estimation

Si vous n'indiquez pas de date d'estimation, celle-ci sera faite à la date la plus rapprochée où vous avez droit à une rente sans réduction.

3. Situations où une estimation peut être demandée

Vous pouvez demander une estimation si vous êtes dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) À deux ans ou moins de la retraite prévue

Vous pouvez demander une estimation lorsque vous êtes à deux ans ou moins de votre retraite prévue, sauf si l'estimation est produite dans votre dernier relevé personnel.

b) À plus de deux ans de la retraite prévue

Vous pouvez demander une estimation lorsque vous êtes à plus de deux ans de votre retraite prévue, dans les cas suivants :

- Si vous avez une demande de rachat en cours et désirez obtenir une estimation avant et après rachat ;
- Si vous avez une demande de transfert en cours vers le RRUQ en vertu d'une entente de transfert ;
- Si un partage de vos droits a été effectué ;
- Si vous avez 65 ans ou plus ;
- Si vos données de participation ont été modifiées depuis la production du dernier relevé annuel.

Veuillez noter que vous pouvez demander deux estimations de rente par année.

4. Estimation expédiée par courriel

Si vous désirez, vous pouvez recevoir votre estimation par courriel, celle-ci vous sera alors transmise par le biais du site Internet sécurisé du RRUQ, sous l'onglet MON DOSSIER.

5. Signature de la demande

Votre demande d'estimation de rente vous sera retournée si vous ne l'avez pas signée.